

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EXERCICE PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION DU BARRAGE DE LA GIMONE

Les jeudi 19 et vendredi 20 juin, le Service de Sécurité Intérieure de la Préfecture organise un exercice de sécurité civile s'inscrivant dans le cadre d'une obligation triennale.

Il s'agira de tester les dispositions du Plan Particulier d'Intervention du Barrage de la Gimone et, notamment, le dispositif d'alerte.

Toutefois, si cet exercice ne comporte pas de déploiement sur le terrain, la population, se trouvant dans le périmètre de la couverture sonore sera informée de l'enclenchement des sirènes d'alerte par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, gestionnaire de l'ouvrage. Aucune réaction de la population n'est attendue lors de cet exercice.

